

Luminus Basic Pro Gaz

(mars 2022)

Conditions particulières : (GBAP2.0)

 ${\hbox{\tt Consommateurs:}} \textbf{professionnels}$

Type d'énergie : gaz

Durée du contrat : indéterminée

Valable pour les Consommateurs Professionnels avec une consommation de gaz annuelle < 100 MWh. Dans le cas contraire, Luminus se réserve le droit d'adapter votre prix

VOS AVANTAGES:

VOS AVANTAGES.						
Économie	№ Facilité	*** Service				
Vous bénéficiez des baisses des prix du marché.	Vous gérez votre acompte trimestriel et vos factures dans votre espace client en ligne.	Self service 100 % en ligne : vous gérez vous- même, facilement et à tout moment, vos données et services dans votre espace client sécurisé.				
SERVICES INCLUS:						
	My Luminus					
	Votre espace client pour gérer tous vos services en ligne.					

Plus d'infos sur luminus.be



TARIFS:

Composition du prix de l'energie

- 1 Énergie fournie par Luminus
- 2 Coût de transport de l'énergie
- 3 Taxes et redevances
- 4 TVA 21%



1 Prix de l'énergie fournie par Luminus (TVA excl.)¹:

	Prix du jour
Énergie (c€/kWh)	10,29
Estimation annuelle de l'énergie fournie (c€/kWh)²	10,47
Redevance fixe (€/an)	20,00

Pour plus d'informations, voir ci-dessous : 'Informations sur votre tarif'.

2 Coûts d'utilisation des réseaux (*):

	its a atmounter acs re-	•			
	Gestionnaire de réseau	Petite consommation <= 5.000 kWh Variable Fixe (c€/kWh) (€/an)	Consommation moyenne > 5.000 et <= 150.000 kWh Variable Fixe (c€/kWh) (€/an)	Grande consommation > 150.000 kWh Variable Fixe (c€/kWh) (€/an)	Tariff gestion de Coûts de transport données / Activité « (c€/kWh) mesure et de compt (€/an)
BXL	SIBELGA	1,77 4,98	1,10 38,46	0,59 812,94	0,1470 15,81
FL	Fluvius (Gaselwest) Fluvius (Imewo) Fluvius (Intergem) Fluvius (Iveka) Fluvius (Iveka) Fluvius (Sibelgas) Fluvius Antwerpen Fluvius Limburg Fluvius West	1,69 11,63 1,95 13,45 1,49 10,19 1,60 10,98 1,63 11,24 1,75 11,83 1,92 13,11 1,35 11,60 2,15 5,84	0,89 51,24 0,71 75,48 0,71 49,20 0,64 58,96 0,73 56,01 0,68 65,62 0,55 81,97 0,72 42,91 0,93 66,88	0,59 500,20 0,51 372,71 0,48 395,90 0,43 368,54 0,49 419,84 0,62 145,14 0,38 327,89 0,37 580,15 0,53 670,80	0,1470 11,53 0,1470 11,53 0,1470 11,53 0,1470 11,53 0,1470 11,53 0,1470 11,53 0,1470 11,53 0,1470 11,53 0,1470 11,53 0,1470 11,53 0,1470 11,53 0,1470 11,53
WAL	ORES (Brabant Wallon) ORES (Hainaut Gaz) ORES (Luxembourg) ORES (Mouscron) ORES (Namur) TECTEO RESA	3,30 24,73 3,77 23,99 2,71 21,37 2,95 21,53 3,55 25,00 2,97 27,13	1,47 102,32 1,89 97,71 1,23 81,43 1,50 82,46 1,61 103,96 1,59 95,75	1,04 635,00 1,46 603,90 0,91 493,83 1,16 500,78 1,16 646,14 1,38 755,27	0,1470 - 0,1470 - 0,1470 - 0,1470 - 0,1470 - 0,1470 - 0,1470 -

² Cette estimation annuelle est basée sur l'évolution actuelle et attendue des prix au cours des quatre prochains trimestres

3 Taxes et redevances :	BXL	FL	WAL
Cotisation sur I"énergie (c€/kWh)	0,0998	0,0998	0,0998
Droit d'accise spécial (c€/kWh)	0,0660	0,0660	0,0660
Redevance de raccordement (*) (c€/kWh)	-	-	0,0075

(*) Non applicable sur les premiers 100 kWh. Cette redevance est majorée d'un montant forfaitaire de € 0,0075. (**) Pour une consommation annuelle inférieure ou écale à 5,000 kWh. (***) Pour une consommation annuelle plus de 5,000 kWh.

Fonds OSP Régionale	€/an/
Région de Bruxelles-Capitale	compteur
<= 10 m ³ /h (**)	2,76
<= 10 m ³ /h (***)	9,84
$> 10 \text{ m}^3/\text{h} \text{ et} <= 16 \text{ m}^3/\text{h}$	23,76
$> 16 \text{ m}^3/\text{h} \text{ et} <= 25 \text{ m}^3/\text{h}$	58,80
$> 25 \text{ m}^3/\text{h} \text{ et} <= 40 \text{ m}^3/\text{h}$	117,60
$> 40 \text{ m}^3/\text{h} \text{ et} <= 65 \text{ m}^3/\text{h}$	294,12
$> 65 \text{ m}^3/\text{h} \text{ et} <= 100 \text{ m}^3/\text{h}$	408,96
$> 100 \text{ m}^3/\text{h} \text{ et} <= 160 \text{ m}^3/\text{h}$	525,24
> 160 m ³ /h	759,12



INFORMATION SUR VOTRE TARIF:

Index: TTF DAHW = 92,159 €/MWh

Formule tarifaire pour le coût de l'énergie : 0,1000 x TTF DAHW + 1,0780 Les montants mentionnés sont arrondis. Votre tarif sera indexé tous les trimestres. Les trimestres commencent le 1er janvier, 1er avril, 1er juillet et 1er octobre. Le paramètre d'indexation est basé sur la moyenne arithmétique des cotations journalières Bid & Offer TTF Day-Ahead (pour les jours ouvrables) et Weekend (pour les jours non ouvrables) durant le trimestre de fourniture. Celle-ci est ci-après dénommée TTF DAHW et les prix sont publiés par ICIS dans le rapport European Spot Gas Markets (ESGM) sous le titre « TTF Price Assessment ». La valeur TTF DAHW du trimestre en cours n'est connue qu'à la fin du trimestre. Les prix affichés sont calculés sur la base de la dernière valeur TTF DAHW connue (trimestre précédent). L'historique des valeurs TTF DAHW peut être consulté sur le site Web www.luminus.be. Nous nous réservons le droit d'utiliser de nouveaux paramètres ou de nouvelles composantes pour calculer la formule du prix si les paramètres actuels viennent à changer, sont supprimés ou s'ils devaient ne plus être disponibles. Luminus s'efforcera de maintenir le prix moven au même niveau

Le coût de l'énergie, qui varie en fonction de l'évolution des paramètres composant la formule tarifaire indexée, est calculé sur base de l'index applicable durant la période pour laquelle vous êtes facturés lors du décompte de votre consommation réelle. Les montants mentionnés dans votre

décompte peuvent dès lors varier par rapport aux prix ci-dessus. La redevance fixe est une redevance annuelle forfaitaire par raccordement au réseau de gaz qui couvre tous les coûts d'exploitation fixes de Luminus. Pendant la première année où le client est

chez Luminus pour un contrat de fourniture de gaz, le client est tenu de verser l'intégralité de la redevance fixe par raccordement au réseau de gaz, même s'il demande une rupture anticipée de son contrat. À partir de la deuxième année, la redevance fixe est uniquement imputée au prorata de la durée effective de la relation contractuelle entre le client et Luminus pour la fourniture de gaz. La redevance fixe est imputée à chaque décompte ou décompte de clôture. Les coûts d'utilisation des réseaux mentionnés ci-dessus sont les coûts approuvés par les régulateurs régionaux (VREC, CWaPE et BRUGEL) et les valeurs des taxes, redevances, cotisations et surcharges sont les valeurs les plus récentes connues au moment de l'édition de ces conditions particulières. Les éventuelles modifications de ces éléments vous seront intégralement refacturées au prix coûtant.

Tarif exclusivement en ligne (plus d'information sur www.luminus.be) - Facture digitale pour faciliter votre administration.

Service client accessible par email ou en ligne grâce à My Luminus, votre espace client personnel.

Sans préjudice de l'article 9 des Conditions générales, nous pouvons résilier votre contrat, si nous Salls préjudice de l'attice 9 des Comaions generales, nous pouvoirs resilier votre Constat ons, pendant la durée du contrat, que vous ne respectez plus la condition digitale et/ou contact avec le Service Clientèle via email et en ligne via My Luminus, pour autant que nous vous en informions au moins 2 mois à l'avance par email. Si vous ne vous mettez pas en ordre avant la fin du contrat et n'avez pas non plus changé de fournisseur à la fin du contrat. nous continuerons à vous approvisionner sur la base d'un contrat Luminus Optimal, dont les prix et conditions sont disponibles sur www.luminus.be.



DUREE DE VOTRE CONTRAT:

Luminus Basic Pro Gaz est un contrat à durée indéterminée

Si vous êtes un nouveau client Luminus, ce contrat entrera en vigueur à la date de début de fourniture. Si vous êtes déjà client chez Luminus pour votre gaz pour le Point de fourniture et conformément à l'article 11.3 des Conditions générales, souhaitez passer au contrat Luminus Basic Pro Gaz, le nouveau contrat entrera en vigueur 21 jours calendrier après la date de signature, sauf si une autre date est convenue en concertation avec nous.

L'article 4.3 des Conditions générales demeure inchangé

Si vous n'êtes pas encore client chez Luminus, votre contrat chez Luminus doit débuter au plus tard 4 mois après la signature. Si tel n'est pas le cas, Luminus est en droit de refuser votre demande de contrat ou de vous faire une nouvelle proposition de contrat.

PAIEMENT ET MODE D'ENVOI DE VOS FACTURES :



Vous payez préalablement un acompte trimestriel via domiciliation. Si vous souhaitez un autre mode de paiement (Zoomit, virement bancaire électronique ou manuel), n'hésitez pas à nous contacter pour l'adapter à vos préférences. Vous recevez uniquement votre décompte annuel par email et ne recevez pas de factures d'acompte. Toutes vos factures seront disponibles en ligne, via la zone selfservice sur www.luminus.be.